



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'EBAA France alerte sur le décrochage de l'aérien français et de ses territoires

Paris, le 16 octobre 2026 – L'[EBAA France](#) représente l'écosystème de l'aviation d'affaires en France, qui rassemble notamment des opérateurs aériens, des activités aéroportuaires, de construction aéronautique, de maintenance et de formation.

À la suite de l'alerte lancée le 8 octobre par la FNAM et l'IATA sur le décrochage du transport aérien français, **l'EBAA France alerte à son tour sur la fragilisation des opérateurs français d'aviation d'affaires.**

Les données de la DGAC font apparaître un recul continu de l'activité d'aviation d'affaires sous pavillon français : **-20 % au troisième trimestre 2025, -14 % au quatrième trimestre 2025, -20% au premier trimestre 2026 et -11 % au deuxième trimestre 2026.** Certaines compagnies françaises ont réduit, voire cessé leur activité. Dans le même temps, la part du pavillon étranger dans l'activité d'aviation d'affaires en France est passée de **86 % début 2025 à 91 % mi-2026.**

Depuis mars 2025, la taxe de solidarité sur les billets d'avion (TSBA) applicable à l'aviation d'affaires en France peut atteindre **2 100 euros par passager**. Cette pression fiscale intervient dans un contexte économique et géopolitique particulièrement difficile. Le conflit au Moyen-Orient a entraîné une forte hausse du coût du kérosène et perturbé les opérations aériennes vers la région.

Dans le cadre du débat budgétaire, l'EBAA France appelle donc à réévaluer l'efficacité et le calibrage de cette fiscalité, au regard de ses conséquences sur la compétitivité des opérateurs français, l'emploi et la connectivité des territoires.

L'aviation d'affaires contribue en effet à leur connectivité en s'appuyant sur un réseau d'aéroports régionaux qui permettent de relier des bassins économiques parfois éloignés des grands hubs ou insuffisamment desservis par les lignes régulières.

Ces plateformes accueillent une diversité d'activités : déplacements professionnels et industriels, missions médicales ou gouvernementales, mais aussi maintenance aéronautique et services associés, qui participent à l'activité économique et à l'emploi local.

Le constat dépasse les seules organisations professionnelles. Dans son rapport sur l'application des mesures fiscales publié le 23 septembre, Philippe Juvin, rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale, qualifie la situation de l'aviation d'affaires de « très dégradée ». Il appelle à une attention particulière au secteur, au regard des conséquences du traitement fiscal qui lui a été réservé et de son bénéfice limité pour les finances publiques.

La fragilisation du Pavillon français et des plateformes régionales pose ainsi une question plus large : **celle du maintien en France de l'activité, des emplois, des compétences et de la connectivité des territoires.**

Charles Aguetant, président d'EBAA France, déclare :

*« Nous devons aujourd'hui regarder les résultats de la fiscalité aérienne, et pas seulement ses taux. Lorsque les opérateurs français représentent 9 % de l'activité d'aviation d'affaires dans notre pays, c'est un véritable **enjeu de souveraineté nationale** qui se pose.*

*Car l'aviation d'affaires ne se limite pas aux déplacements professionnels : elle assure également des missions essentielles, notamment les transports sanitaires, les évacuations médicales et le transport d'organes. **Si nous laissons disparaître les opérateurs français, nous risquons de perdre la maîtrise de capacités aériennes stratégiques et de devenir dépendants d'opérateurs étrangers pour assurer ces missions d'intérêt général.***

*Il ne s'agit pas de soustraire l'aviation d'affaires à l'effort budgétaire, mais de défendre une fiscalité efficace, proportionnée et compatible avec la compétitivité de nos entreprises, l'emploi et la connectivité de nos territoires. **La question est simple : quelle aviation voulons-nous encore être capables d'opérer nous-mêmes en France demain ?** »*

PLF 2027 : L'EBAA France appelle à réexaminer le calibrage de la fiscalité

Le débat parlementaire doit permettre de tirer les enseignements de la réforme entrée en vigueur en 2025. L'EBAA France demande :

- **De revenir sur la hausse de la TSBA intervenue au 1er mars 2025**, afin de préserver la compétitivité du secteur de l'aviation d'affaires et les emplois qui leur sont associés.
- **De réexaminer le calibrage de la fiscalité applicable au transport aérien non régulier**, en tenant compte de la réalité économique des opérations et des impératifs de finances publiques.
- **D'évaluer l'effet cumulé de la fiscalité pesant sur les opérateurs, les infrastructures et les activités aéronautiques**, afin que les mesures adoptées ne conduisent pas à déplacer hors de France l'activité qu'elles entendent taxer.

À PROPOS DE L'EBAA FRANCE

EBAA France représente l'écosystème de l'aviation d'affaires en France : opérateurs aériens, activités aéroportuaires, construction aéronautique, maintenance et formation. Le secteur représente 101 500 emplois directs et indirects, répartis au sein de 500 entreprises et organisations. L'aviation d'affaires opère depuis ou vers 261 aéroports français, contribuant à relier les territoires et à rapprocher les centres de décision des lieux de production en région.

<https://ebaafrance.org/>

Service presse : Agence GroupExpression

Odile Genetet - 06 73 31 02 24

ebaafranceGE@groupeexpression.fr